

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE OU ESCADRON
 UNITÉ (CLAIR)
 B.T.
 PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
 1091/92

BORDEREAU D'ENVOI
 CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)
 du 22 au 29.12.1992
 LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENT)

ENQUÊTE
 PRÉLIMINAIRE FLAGRANT DELIT COMMISSION ROGATOIRE
 AUTRE CAS
 Rens. Administratifs.

OBJET DE LA PROCÉDURE
 Apparition d'O.V.N.I. (objets volants non identifiés.) dans le ciel de
 Témoin : C , J

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-verbal de synthèse.
2	Procès-verbal d'audition de témoin C , J .
3	Procès-verbal d'audition de témoin CH , J .
4	Procès-verbal d'audition de témoin C , R .
5	Procès-verbal d'investigations.
6	Conditions météorologiques.
7	Présence d'un ballon-sonde.
8	Circulation aérienne civile ou militaire.
9	Article de presse du "Lumières dans la nuit".

SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 1	Monsieur le Préfet
	<input type="checkbox"/> 1	Monsieur le Procureur de la République à
	<input checked="" type="checkbox"/> 1	Général, commandant la région Aérienne
	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/> 1	AUX ARCHIVES

VOIR LA SUITE DES DESTINATAIRES SUR LA PAGE SUIVANTE.

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
 LE 17 février 1993.

UNITÉ

B.T.

PROCÈS-VERBAL (N°ANNÉE)

1091/92.

PROCÈS-VERBAL

de Renseignements administratifs.

N° PIECE

1

N° FEUILLET

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Apparition d'O.V.N.I. (objets volants non identifiés) dans le ciel de

Témoins : C , J

DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES

NOUS TROUVANT A (LIEU)

Ce jour seize février mil neuf cent quatre vingt treize à quatorze heures,

nous soussigné(s) M _____, D _____, MDL/Chef à la compagnie de
en résidence à _____, Officier de police judiciaire,

Vu les articles

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

- P R E A M B U L E -

- Le 30 décembre 1992 à 17 heures, nous recevons un appel téléphonique de monsieur C _____, J _____, 68 ans, qui demeure à _____. Cette personne nous informe qu'elle observe depuis quelques jours, un phénomène étrange dans le ciel, au dessus de la commune de _____. Il ne peut s'agir selon lui, que de plusieurs objets volants non identifiés.

- Nous avons rendu compte des faits au commandant de compagnie à _____.

- Les Officiers et Agents de police judiciaire qui nous ont secondés dans nos opérations sont cités dans la procédure, à chaque fois qu'ils ont accompli un acte dont ils ont été chargés.

- EXPOSE DES FAITS -

- Monsieur C _____, J _____, observe le phénomène en début de soirée, entre le 22 et le 29.12.1992.

- Le 22 ou le 23 décembre 1992, vers 22 heures 15, un objet scintillant octogonal, vert et rouge au centre, d'un diamètre de 15 centimètres environ, se déplace rapidement au dessus de _____. Les faits se reproduisent plusieurs jours de suite.

- Le 26 décembre 1992, il constate vers 23 heures, que des éléments de l'engin, scintillants, passent à vive allure au dessus de sa maison. Son fils et son gendre entendent même un sifflement. Quelques temps plus tard, le courant se coupe à son domicile, 10 à 12 secondes.

- Les 28 et 29 décembre 1992, trois objets de même nature sont présents dans le ciel. L'un d'entre eux à la forme d'un haricot.

- L'enquête menée a permis d'établir qu'il s'agissait en fait d'étoiles particulièrement brillantes, en cette période de froid.

L'O.P.J.

- E N Q U E T E -

- La demeure de monsieur C , J , est sise . Il s'agit d'une maison isolée, entourée de forêt de résineux adultes. L'endroit est sombre et peu fréquenté.

- Il règne un froid sec et le ciel est dégagé dans la période considérée, laissant apparaître une multitude d'étoiles, dont deux plus grosses et plus lumineuses que les autres.

* * *

- L'audition de monsieur C , J , fait l'objet de la pièce n° 2.

- Deux voisines de la demeure C ont été entendues. (Cf pièces n° 3 et 4).

- Madame CH , J , belle sœur du témoin, n'a jamais rien remarqué. Elle affirme que le couple C à un , en général.

- Madame C , R , est dans le même cas, elle n'a rien vu, les membres de sa famille non plus.

* * *

- Aucune trace sur l'environnement n'a été constatée.

* * *

- Le Gendarme P , de la brigade de , ayant des connaissances en astronomie, est allé constater le phénomène le 30.12.1993, en présence de monsieur C . Il conclut en la présence d'étoiles (AL DEBARAN et GAMMA). (Cf pièce n° 5).

- Nous avons sollicité les services de METEOFRANCE à et , aux fins de connaître l'éventuelle présence d'un ballon-sonde ou d'une manifestation naturelle quelconque. (Cf pièces n° 6 et 7).

- Nous n'avons obtenu, à la date de clôture du présent procès-verbal, aucune réponse de la base aérienne sur le trafic aérien militaire et civil du moment. (Cf pièce n° 8).

- Messieurs C , C , demeurant à et S , B , demeurant à , respectivement fils et gendre du témoin, ainsi que madame C , C , épouse de celui-ci, ont refusé d'être entendus, après connaissance

L'O.P.J.

- C L O T U R E -

- De l'enquête effectuée, il apparaît que le phénomène observé par monsieur C , est tout à fait naturel.

- Nous transmettons la présente procédure aux destinataires énumérés au bordereau d'envoi.

A , le 16 février 1993 à 16 heures.

L.O.F.J.

Cte

Résidence :

BT

C.U. 03437 - PV 10691/92

PROCES - VERBAL

D'AUDITION DE TEMOIN

N° RUC

N° FEUILLET

Nous soussigné : gendarme P. H.

ABJ en résidence à

Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :

C. J. , 68 ans,
né le FRANCE,
demeurant

fils de
marié, retraité, nationalité française,

qui déclare le trente décembre mil neuf cent quatre vingt douze
à dix huit heures et vingt minutes:"-----

---Je demeure dans une maison isolée. La plus proche habitation se situe à
environ 150 mètres. Derrière chez moi, sur le côté gauche, c'est la forêt. Mardi
22 ou mercredi 23.12.1992 vers 22 heures 15, comme à l'accoutumée, j'ai sorti
mon chien sur le devant de la maison. Mon attention a été attirée par un objet
scintillant, situé au dessus de la commune de à une distance que je
ne peux évaluer. Cet objet que j'ai aperçu au dessus des arbres à une hauteur
que j'évalue à environ 60 cm de ceux-ci, au loin, avait une forme octogonale.
Son centre était vert et rouge, et le tour scintillait comme des étoiles
blanches, de formes rondes, tremblotantes. J'estime qu'il avait une longueur de
15 cm environ. Je l'ai regardé à plusieurs reprises, et il s'est déplacé
rapidement, en biais, puis revenant à sa place initiale.-----

---Environ une heure plus tard, je suis monté me coucher. Cet objet était
toujours présent dans le ciel. Les faits se sont réitérés plusieurs jours de
suite. Samedi dernier, alors que nous étions en famille, en compagnie de mon
gendre, de mon fils, nous avons constaté le même phénomène. C'était aux environs
de 23 heures. Le plafond était bas. Personnellement, malgré le ciel chargé, j'ai
vu les côtés scintillants de l'engin filer à une allure phénoménale en passant
au dessus de la maison, mais en altitude. Mon gendre et mon fils au même
instant, ont entendu un sifflement provenant du même objet. Je précise que nous
étions dehors tous les trois à observer. Le même jour mais à une heure que je ne
peux pas vous dire, sauf qu'il faisait nuit, nous avons eu subitement une
coupure de courant qui a duré 10 à 12 secondes.-----

---Dimanche soir, toujours aux même heures à proximatives, j'ai revu la même
chose au dessus de . Lundi matin vers 08 heures, alors que le jour
commençait à pointer, j'ai vu sur le côté c'est à dire plus au SUD, au
dessus de mes sapins, mais très loin, un phénomène pratiquement identique, mis à
part que cet engin brillait plus, possédait une forme plus ovale et se déplaçait
rapidement sur . Je tiens à préciser la chose suivante, que mon épouse
a constaté les mêmes faits.-----

---Lundi soir, mardi matin et mardi soir, c'était le même processus. Plus
précisément mardi soir, il y avait trois objets. L'un au dessus de
, l'autre en direction de et le troisième en direction du
NORD, qui avait une forme de haricot, vu de profil. Celui-ci ne bougeait pas et
scintillait de plusieurs couleurs (rouge, vert, jaune). Ce matin,
La personne entendue L'A.P.J.
a signé au carnet de déclarations

Compagnie :
de
Résidence :
BT

ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCES - VERBAL

D'AUDITION DE TEMOIN

C.U. 03437 - PV 10691/92

02 2

personnellement. je n'ai rien constaté. mais mon épouse m'a dit avoir vu
celui-ci se trouvant en direction de
---Mon fils et mon gendre pourraient uniquement vous donner des précisions sur
le sifflement qu'ils ont entendu le samedi soir. Mon fils C demeure en
et mon gendre monsieur S B. demeurant à
. Mon épouse précise que mon gendre et mon fils n'ont rien constaté
visuellement. Ma femme de retour ce matin, de chez la coiffeuse, m'a dit qu'une
dame en l'occurrence madame V épouse de l'ancien maire, avait elle aussi
remarqué quelque chose dans le ciel.

A , le trente décembre mil neuf cent quatre vingt douze, à 19H20
Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."
La personne entendue L'A.P.J.
a signé au carnet de déclarations

Compagnie :
de
Résidence :
BT

ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCES - VERBAL

D'AUDITION DE TEMOIN

N° PIÈCE

3

N° FEUILLET

04

C. U. 03437 - PV 10910/92

Nous soussigné : gendarme P H , APJ, en résidence à ,

Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :

L J , 54 ans,
épouse C
née le FRANCE,
demeurant

fille de
mariée, aide maternelle, nationalité française,

qui déclare le trente et un décembre mil neuf cent quatre vingt douze
à dix heures et vingt minutes:"-----

---Je demeure à 150 mètres de l'habitation de madame et monsieur C . Je
précise que ces personnes font parti de ma famille. Il y a 30 ans que nous nous
connaissons, mais il y a 4 ans que nous ne nous fréquentons plus, pour des
raisons familiales. Je viens d'apprendre par le journal , que
ceux-ci avaient aperçu des objets volants non identifiés dans le ciel.
Personnellement, mon époux et moi même n'avons jamais rien vu dans le ciel. Je
rentre habituellement vers 18 heures 30 de mon travail. Quand à mon mari, il ne
sort pas le soir. Par ailleurs, je prends personnellement mon travail vers 06
heures, et je n'ai jamais rien remarqué d'anormal. Il est vrai que nous n'avons
pas l'habitude de scruter les étoiles.

A , le trente et un décembre mil neuf cent quatre vingt douze, à
10H45

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue
a signé au carnet de déclarations

L'A.P.J.

Compagnie :
de
Résidence :
BT

ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCES - VERBAL

D'AUDITION DE TEMOIN

N° PIÈCE N° FEUILLET

h

Nous soussigné : gendarme P H , APJ, en résidence à

Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :

R R , 52 ans;

épouse C

née le

FRANCE,

demeurant

fille de

mariée, vérificatrice, nationalité française,

qui déclare le trente et un décembre mil neuf cent quatre vingt douze à quatorze heures et quarante deux minutes:-----

---Je demeure à 150 mètres de l'habitation de monsieur C . Je suis également isolée des autres habitations. Derrière chez moi, c'est la forêt. Habituellement, je rentre de mon travail vers 21 heures et je ne sors plus de chez moi. Quant à mon époux, il ne sort pas le soir. Je viens de lire dans le journal de du 31.12.1992 que mon voisin, monsieur C J , avait aperçu des objets volants non identifiés dans le ciel au cours du mardi 22 au samedi 26 décembre 1992.-----

---Personnellement, au cours de cette semaine, nous étions en vacances. Donc, nous n'avons rien pu voir. Par ailleurs, depuis que nous demeurons ici, mon époux et moi-même, n'avons jamais rien remarqué d'anormal dans le ciel. D'ailleurs, ce n'est pas dans notre habitude de regarder les étoiles. Je précise que nous connaissons madame et monsieur C en tant que voisin, mais, nous ne nous fréquentons pas.

A partir de ce jour, nous allons observer le ciel et si nous apercevons quelque chose d'anormal, nous vous aviserons. Je ne peux rien vous dire de plus. D'ailleurs, je précise que si mon époux ou un membre de ma famille avait vu de telles choses, j'en aurai été informée tout de suite.-----

A , le trente et un décembre mil neuf cent quatre vingt douze, à 09H30

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'A.P.J.

(A signé au carnet de déclarations)

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Résidence :

DE

BT

D'INVESTIGATIONS

- PV 01091/92

N° PIÈCE

N° FEUILLET

0.5

1

ANALYSE ET REFERENCES :

Observation d'Objets Volants Non Identifiés

Nous soussigné : gendarme Y P , APJ, en résidence à ,

Vu les articles: 20 et 21-1 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

secondé par le gendarme D V , APJ, adjoint au commandant de la
brigade, en résidence à ,**PREAMBULE**

--- Le trente décembre mil neuf cent quatre vingt douze, à vingt deux heures et trente minutes, nous trouvant en service de surveillance générale dans la commune de , nous nous rendons au domicile de C , J , né le , demeurant

Ce dernier signale depuis plusieurs jours l'évolution de deux boules de feu au-dessus de son domicile.

CONSTATATIONS

--- M. C nous indique dans le ciel deux points brillants, fixes, d'un diamètre apparent égal à celui des étoiles environnantes. Ceux-ci sont de couleurs variables et changeantes, avec des colorations rouges et blanches pour l'une des observations et blanches et bleues pour l'autre.

Il nous déclare que ces deux points ont plusieurs fois les jours précédents changé brusquement de position, faisant des écarts dans le ciel.

De plus, M. C nous certifie que le diamètre de ces points lumineux était beaucoup plus important lors de ses précédentes observations. (De l'ordre de 10 à 20 fois plus volumineux).

Il reconnaît en outre que, lors de notre présence, la situation se révèle normale et qu'aucun des phénomènes précédemment observés par lui-même ne se produit à ce moment. Enfin, il nous déclare que la place dans le ciel de ces objets lumineux est différente selon l'heure de l'observation. Ainsi, la position observée le soir est très distante de celle observée le lendemain matin.

De nos observations à ce moment, il ressort que les objets reconnus et observés par nous sur la demande de M. C , J , apparaissent être des étoiles. Leur brillance au moment de l'observation les fait apparaître plus qu'à l'accoutumée.

Toutefois, nous n'observons à ce moment aucun déplacement dans le ciel et le diamètre des objets n'est nullement remarquable.

COMPREHENSION DU PHENOMENE

--- Outre le fait que les objets observés se déplaçaient subitement (chose que nous n'avons pu vérifier), M. C s'étonne de la brillance et des changements de couleur des objets observés. Ensuite, la personne nous fait remarquer que les objets n'avaient pas la même place selon la période d'observation (début et fin de nuit).

1/ De la brillance des objets stellaires observés

--- La nuit du 30 au 31 décembre 1992 est une nuit sans lune, l'absence de pollution lumineuse que cet astre représente permet une observation maximale et détaillée de la voûte stellaire. De plus, cette période d'observation correspond à un temps sec et froid, donc très peu chargé en humidité. La couche atmosphérique apparaît donc très claire et transparente.

.../...

Ces conditions d'observation réunies nous font donc apparaître un ciel très pur où la brillance des objets observés s'accroît. Ainsi, les objets remarqués par M. C cette nuit lui ont apparût plus lumineux qu'à l'accoutumée et ont attiré son attention.

2/ Du changement de couleur des objets stellaires observés

--- M. C s'étonne du changement de couleur des deux objets qu'il nous a montré. Ainsi, l'un des objets apparaît alternativement rouge et blanc et l'autre blanc et bleuté.

Les étoiles ont des couleurs différentes, qui varient selon leur température de surface. Ainsi, des étoiles dites "froides" paraissent rouges à l'observateur (ceci même à l'oeil nu), les étoiles plus chaudes apparaîtront jaunes et les étoiles blanches ou blanc-bleuté seront les étoiles dont la température est la plus forte. Ainsi, les étoiles peuvent paraître changer de couleur ou scintiller.

3/ Du changement de place des objets stellaires observés

--- Monsieur C nous parle de deux changements de place des objets qu'il a observé : l'un des changements concerne la place des objets dans le ciel selon la période d'observation, l'autre concerne de brusques écarts effectués par ces mêmes objets.

-- Sur le premier déplacement.

Il est explicable par le fait que la rotation imprimée par la terre autour de son axe rend mobile les étoiles dans le ciel selon un axe Est-Ouest. La place des étoiles est donc différente selon le moment de la nuit.

--- Sur le second déplacement.

M. C nous explique que les deux objets qu'il a observés ont brusquement fait des écarts et ont semblé se rapprocher car leur diamètre avait augmenté. Lors de nos observations successives en compagnie de M. C et ultérieurement hors de sa présence, aucun déplacement significatif ou inexplicable n'a été observé. Aussi, la réalité de ces déplacements n'est à l'heure actuelle pas confirmée par nos observations.

CONCLUSION

--- Des investigations effectuées, il ressort que les objets désignés par M. C et reconnus par nous semblent être deux étoiles dont la brillance le soir de l'observation était facilitée par les conditions énoncées ci-dessus.

A la consultation d'une carte du ciel (voir annexe), nous avons pu avec certitude reconnaître l'étoile "ALDEBARAN" (constellation du TAUREAU-couleur orange-distance 64 années-lumière-diamètre 36 fois celui du soleil) comme la première observation de M. C.

La deuxième observation a été reconnue comme étant l'étoile "gamma" (constellation de CASSIOPEE).

Enfin, les déplacements inexplicables ainsi que les changements de diamètre vus par l'observateur n'ont pu être constatés par nos services.

Fait et clos à

le 04 janvier 1992.

Les enquêteurs

Compagnie :

FICHE

Résidence :

DE

BT

CORRESPONDANCE

C.U. 03437 - N° 00044/93

1

Destinataire(s): Monsieur le directeur du centre départemental météo des
à

Le 13 janvier 1993

Objet: Etude du phénomène O.V.N.I.

Référence(s): Procès-verbal n°1091/92 du 30.12.1992. de la brigade de

- Le 30 décembre 1992. un habitant de
révèle qu'il observe un phénomène étrange dans le ciel, depuis le
22 décembre 1992.

- Il ne peut s'agir selon lui, que de plusieurs objets
volants non identifiés.

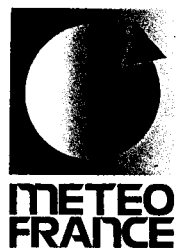
- Afin d'établir une éventuelle confusion avec
un phénomène naturel, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir
m'informer des conditions météorologiques dans la période considérée.

- Le document que vous voudrez bien faire transmettre à
l'unité sera joint au procès-verbal d'enquête administrative.

Vu et transmis par le Commandant d'unité

Le M. D. L. chef
adjoint au commandant de la brigade

signature



SERVICE METEOROLOGIQUE
INTERREGIONAL
NORD-EST
CENTRE DEPARTEMENTAL

Le Directeur Départemental

à

Monsieur le Commandant
de la Brigade de Gendarmerie

Epinal le, 18 janvier 93

Référence à rappeler CDM88/019/D

Affaire suivie par M.E

Téléphone Poste 14

OBJET: Etude du phénomène O.V.N.I du 22 au 30 décembre 92

REFER: C.U. 03437 N° 00044/93 du 13/01/93

Messieurs,

Suite à votre demande citée en référence, j'ai
l'honneur de vous faire parvenir les documents suivants:

- Précipitations quotidiennes de ,
- Températures quotidiennes de ,
- Descriptif du temps à ,
- Descriptif général du temps sur le Département.

Vous souhaitant bonne réception de ces documents,
je vous prie de croire, Messieurs, à mes très respectueuses salutations.

Le Directeur Départemental
de METEO-FRANCE

E E

P.J: 4 pièces.

Du 1er au 7 : Passages perturbés très importants de secteur Ouest avec précipitations abondantes et vents forts.

Du 8 au 10 : Conditions anticycloniques s'étendant du proche

Du 11 au 23 : Les pressions demeurent assez élevées et des fronts très atténués circulent aux abords de la

Du 24 au 31 : Régime de hautes valeurs, flux de Nord-Est froid et sec. Quelques formations brumeuses le 23, 24 et 31.

PRECIPITATIONS

La pluviométrie a été faible et concentrée durant les premières jours du mois.

Les rapports à la normale sont de 34 à 60% .

Trois périodes pluvieuses jalonnent ce mois:

- du 1 au 7 : pluies importantes le 2 et 4 .
29.6mm le 02 à et 19.0 à .
- le 11 et 12: faibles précipitations donnant de 3 à 13.1mm.
- du 19 au 23: pluies sporadiques et faibles.

TEMPERATURES

Les températures moyennes ont été très douces et sont supérieures de 2dg aux normales.

Cependant on note un contraste entre le début de mois humide , doux et la fin de mois assez froide, sèche.

Le maxi est enregistré sur le poste de

- maxi: 13.4dg le 02 .

Le mini a lieu au

-mini: -12.5dg le 31 .

NEIGE

Le manteau neigeux n'a concerné que le massif et a atteint péniblement les 12cm vers le 05 pour disparaître en fin de mois.

INSOLATION

La forte couverture nuageuse a limité l'ardeur du soleil qui n'a brillé que pendant 58 heures (24% du maxi théorique).

:rayonnement global de 7450 j/cm².

VENT

La direction dominante est axé au sud-ouest en début de mois et au Nord-Est en fin de validité.

Les rafales ont atteint les 94km/h le 04 à de secteur sud.

Vittel : vent max inst. 79km/h le 09 .

METEO-FRANCE (R)

Station : Automatique MISTRAL
 Commune :
 Département :

Latitude : 48°12 N
 Longitude : 6°27 E
 Altitude : 317 m

DECEMBRE 1992

Date	Commentaire sur la situation locale observée durant le mois au CDM
1	Très nuageux à couvert par sc, pluie faible, ensuite 5/8 cu et ac.
2	Couverture nuageuse importante, pluie et vent fort.
3	Nuageux par cu et sc, puis traine et averses.
4	Faibles giboulées neigeuses et pluvieuses accompagnées de rafale de vent.
5	Couvert par 7/8 sc, éclaircies l'après-midi.
6	Très nuageux par sc puis quelques trouées en soirée.
7	Petite pluie faible en matinée suivit d'une traine par cu.
8	Brouillard dense évoluant en 8/8 st.
9	Persistance de la couverture nuageuse.
10	Ciel gris et maussade toute la journée.
11	8/8 sc du matin au soir.
12	Matinée très brumeuse et faiblement pluvieuse ensuite 8/8 sc.
13	Nuageux par nuages bas st et sc.
14	Le ciel est bas et sombre durant toute la journée.
15	Retour des éclaircies puis ciel clair l'après-midi.
16	Passages nuageux par ac en cours de journée.
17	Très brumeux, bancs de ci puis ciel clair.
18	Ciel légèrement voilé par ac et ci.
19	Très nuageux à couvert.
20	Haut couvert par ac.
21	Nuages bas en quantité durant toute la période.
22	Quelques éclaircies agrémentent la journée.
23	Brouillard n'évoluant pas.
24	Purée de pois persistante.
25	8/8 st
26	8/8 st.
27	8/8 st se déchirant par endroits.
28	Ciel clair.
29	Ciel dépourvu de nuages.
30	Faiblement brumeux mais ciel dégagé.
31	Journée très brumeuse mais avec soleil prédominant.

- Les heures sont en Temps Universel (UTC).
 - Heure légale = TU+2 en horaire d'été, TU+1 en horaire d'hiver

Données Climatologiques Départementales

Mois	Décembre 1992		
Poste			
Param.	TN	TX	TM
1	2.8	10.4	6.6
2	3.1	13.4	8.3
3	5.3	9.4	7.4
4	2.9	10.1	6.5
5	1.5	5.1	3.3
6	-0.9	7.4	3.3
7	-2.2	9.1	3.5
8	3.2	8.3	5.8
9	1.8	2.5	2.2
10	1.4	2.5	2.0
11	0.4	2.4	1.4
12	0.3	3.6	2.0
13	1.9	4.4	3.2
14	-2.4	5.6	1.6
15	-2.8	9.9	3.6
16	-3.3	6.7	1.7
17	-2.1	8.1	3.0
18	-3.8	10.2	3.2
19	-0.1	12.7	6.3
20	3.7	10.9	7.3
21	6.9	8.9	7.9
22	5.3	9.9	7.6
23	4.9	5.7	5.3
24	2.9	6.6	4.8
25	-0.6	0.9	0.2
26	-2.2	-1.3	-1.8
27	-5.6	1.1	-2.3
28	-4.1	1.4	-1.4
29	-5.3	1.8	-1.8
30	-9.2	-0.9	-5.1
31	-12.4	-1.4	-6.9
Dec 1	1.9	7.8	4.9
Dec 2	-0.8	7.5	3.3
Dec 3	-1.8	3.0	0.6
Moyenne Total	-0.3	6.0	2.9

Signification des symboles et abréviations

RR : Précipitations TN : Températures minimales TX : Températures maximales
 TM : Températures Moyennes DJU : Degrés Jours Unifiés VXI : Vitesse Maximale du vent
 HXI : Heure du Vent Maximal
 Tr. : Traces * : Neige Observée T : Orage G : Grêle ≡ : Brouillard
 Unités : Précipitations en mm - Températures en °C - Vent en km/h - Heures en UTC

Données Climatologiques Départementales

Mois	Déc. 92
Poste	
Param.	RR
1	2.3
2	9.0
3	4.7
4	3.7
5	.
6	6.2
7	2.0
8	.
9	.
10	.
11	5.0
12	3.0
13	.
14	.
15	.
16	.
17	.
18	.
19	.
20	2.6
21	2.5
22	.
23	. ≡
24	.
25	.
26	.
27	.
28	.
29	.
30	.
31	.
Dec 1	27.9
Dec 2	10.6
Dec 3	2.5
Moyenne Total	41.0

Signification des symboles et abréviations

RR : Précipitations TN : Températures minimales TX : Températures maximales
 TM : Températures Moyennes DJU : Degrés Jours Unifiés VXI : Vitesse Maximale du vent
 HXI : Heure du Vent Maximal
 Tr. : Traces * : Neige Observée T : Orage G : Grêle ≡ : Brouillard
 Unités : Précipitations en mm - Températures en °C - Vent en km/h - Heures en UTC

CENTRE DEPARTEMENTAL METEOROLOGIQUE

Destinataire: GENDARMERIE NATIONALE
Brigade territoriale

Objet: Phénomène OVNI
Références: Courrier du 13 Janvier 93.
P.V. n°1091/92 du 30/12/92.
Affaire suivie par: M.C F .

En réponse à votre demande du 13 Janvier, je tiens à vous communiquer certains renseignements qui pourront vous être utiles dans votre enquête.

Il est vrai que certains matériels utilisés par la Météo peuvent dans certains cas être confondus avec soit des phénomènes astronomiques ou des phénomènes non expliqués.

Les "ballons sondes" utilisés peuvent être de ceux-ci. Ces ballons sont lâchés de la station météo de sur l'Aéroport de . à des heures régulières tous les jours à 00h15 et 12h15 locales.

Ces ballons peuvent se déplacer très loin et atteindre en distance plus de 100 km après l'éclatement situé aux environs de 15000 à 20000m.

La nuit, après 00h00 ces ballons et sondes sont lâchés sans éclairage donc invisibles sauf dans les basses couches à proximité immédiate du lâcher.

Ils se déplacent ascensionnellement à une vitesse de 5m/s et en fonction de la direction et de la force du vent en déplacement horizontal.

Après une heure environ de sondage le ballon éclate et retombe au sol muni d'un parachute.

Je pense donc que les phénomènes "Ovni" observés ne peuvent être expliqués par les Ballons-sondes.

Je vous joins une documentation complète sur le Radio-Sondage en sachant que le radar et le réflecteur accroché au ballon ont été supprimés et remplacés par un système de Radionavigation LORANC.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

à le 18 Janvier 1993.
Signé: F.C

Origine :

FICHE

Résidence :

DE

BT

CORRESPONDANCE

L.U. 03437 - N° 00017/93

1

Destinataire(s): Colonel. commandant la base aérienne

Le 05 janvier 1993

Objet: Etude du phénomène O.V.N.I.

Référence(s): Procès-verbal numero 1091/92 du 30.12.1992. de la brigade de

- Le 30 décembre 1992. monsieur C. J. 69 ans. demeurant à [redacted] révèle qu'il observe un phénomène étrange dans le ciel, depuis le 22 décembre 1992.

- Il ne peut s'agir selon lui. que de plusieurs objets volants non identifiés.

- Afin d'établir l'éventuelle présence d'aéronefs civils ou militaires en cet endroit, dans la période considérée, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire procéder aux recherches nécessaires. (coordonnées UTM 32 ULU 4413/6200).

- Le document que vous voudrez bien faire transmettre à l'unité. sera joint au procès-verbal d'enquête administrative.

Vu et transmis par le Commandant d'unité

Le M. D. L. chef
adjoint au commandant/de la brigade

signature

CIEL

Un OVNI?

Le cercle LDLN remercie toutes les personnes qui ont bien voulu apporter leurs témoignages en décembre et janvier, permettant ainsi aux ufologues de déterminer que les phénomènes insolites signalés sur le département étaient consécutifs à des méprises dues à des conditions atmosphériques particulières.

Toutefois, un de ces témoignages, plus récent, mérite une étude plus approfondie et de-

mande à tout témoin potentiel de bien vouloir prendre contact au (après 19 h 30) ou en écrivant au Cercle LDLN, Centre d'activités

. En effet, un phénomène insolite a été observé fin janvier dans la région de

dont la description n'est pas comparable à celles précédemment reçues. Comme à l'habitude, l'anonymat et la discrétion seront de rigueur.